

AVIS DE COURSE

Coupe de Printemps Star et Soling - M7.50 - Tempest

2 juin 2019

Grade : 5A

Lieu : La Seine : Plan d'eau de MEULAN-LES MUREAUX (Yvelines)

Autorité Organisatrice : CERCLE DE LA VOILE DE PARIS

Tél : 01 34 74 04 80 – Fax : 01 34 92 74 20

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « PRESCRIPTIONS FEDERALES », si nécessaire
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'arbore*r la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 - tous les bateaux **de la classe Star, Soling, M7.50 et Tempest.**

1) STAR : si le nombre de 5 stars requis est atteint, les Stars peuvent courir en temps réel, Et les Soling, M7.50 et Tempest courent en inter séries quillards, selon leur rating, en temps compensé à condition d'atteindre le nombre de 5 équipages requis par la réglementation.

2) Si les 2 conditions ne sont pas remplies, tous les bateaux y compris les stars courent en inter-série, en temps compensé selon leur rating.

3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire :

- en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à Marie Thérèse Jourdas marie.jourdas@free.fr au plus tard le jeudi 30 juin 2019,
- ou en cliquant sur le lien internet suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSf-6PqumUIMIHucLuZaeKdkXgJmxDunaRY-J95HWS9Qxj3YXQ/viewform?vc=0&c=0&w=1&usp=mail_form_link

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFV mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition daté de moins d'1 an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de mesure du bateau.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 15 €

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : dimanche 2 juin 2019 de 9h30 à 10h15.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

5.2 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
2/06/2019	11h

5.3 Courses à suivre.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions et affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour les équipages, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 4 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le système de classement est le suivant : *Points a Minima de l'annexe A*

9.4 Un jugement semi - direct sur l'eau pourra être mis en place, ses modalités d'application seront définies dans les instructions de course. Cela n'empêchera pas aux concurrents de suivre la procédure normale de réclamation, en cas d'incident non vu sur l'eau par le Jury.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL :

Président du Comité de Course :

Marie Thérèse JOURDAS

Président du Jury :

Guy BONIN

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Cercle de la voile de Paris à l'attention du Commissaire Julien MARECHET, 30 rue Albert Glandaz 78130 Les Mureaux

☎ : 01 34 74 04 80

💻 : contact.cvp@laposte.net,

- Pour les informations sur les courses en **Star** s'adresser à Stéphane DIERCKX, Capitaine de Flotte de Star, 06 31 42 31 24 stephane.dierckx@gmail.com et pour les autres séries à Marie Thérèse JOURDAS, Vice présidente en charge des courses : 06 80 63 86 54, marie.jourdas@free.fr

- **Restauration :**

Petit déjeuner au club house le matin avant 10 heures

Déjeuner au self-service du club house à partir de 12 h 30.

Hébergement :

Le CVP dispose de cabines chauffées pour une ou plusieurs personnes (draps et couvertures sont fournis). S'il fait particulièrement froid, prévoir un duvet supplémentaire non fourni. Tarif pour une cabine 1 lit : 20 euros la nuit

Tarif pour une cabine 2 lits : 25 euros la nuit

Réservation auprès du Commissaire Julien MARECHET.